

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2022

⇒ ZONAGE PLUI

Avant présentation du zonage élaboré par la commission, Pascal GIROD, rappelle, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) votées en conseil communautaire, ainsi que les différentes contraintes imposées par le SRADDET et la loi climat et résilience auxquels il faut se conformer pour proposer le zonage.

Après présentation du zonage, le Maire propose que le zonage soit réétudié de nouveau par la commission pour tenir compte de différentes remarques formulées par le conseil municipal.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ORDONNATEUR POUR L'EXERCICE 2021 ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 2022

⇒ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION

Pour le budget primitif principal, il ressort un résultat excédentaire pour l'exercice d'un montant de 790 429,59 € pour la section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 366 730,58 pour la section d'investissement, soit un résultat de clôture pour l'ensemble des deux sections de 423 698,99 €.

Les restes à réaliser d'un montant de 194 288 € ajoutés à ce résultat arrête le résultat définitif à 617 986,99 €.

Le compte administratif du budget lotissement de Magnin enregistre un résultat déficitaire de 202 627,60 €.

Les comptes administratifs de l'ordonnateur et les comptes de gestion du comptable sont adoptés à l'unanimité des présents.

⇒ TAUX DE FISCALITE INCHANGES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales pesant sur les propriétaires

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,19%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,65%

⇒ BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 2022

Budget principal

Section de fonctionnement :

En tenant compte de la reprise des résultats des exercices antérieurs d'un montant de 617 986,99 € en recettes et du virement dégagé pour la section d'investissement de 715 569,99 € en dépenses, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 626 236,99 €.

Section d'investissement :

En sus des restes à réaliser, les investissements nouveaux proposés en 2022 sont détaillés par le Maire et sont les suivants :

-Opérations diverses : Travaux d'accessibilité, de défense incendie, programme forestier, effacement réseaux d'électrification, éclairage public et télécommunication rue de la Combe, création bassin de régulation et reprise réseaux d'eaux pluviales, génie civil pour réaménagement aire de camping-cars, travaux de voirie, travaux sur bâtiments communaux, aménagement jardins de la combe et vigne conservatoire, acquisitions de terrains, matériels, mobiliers, restauration anciennes enseignes, construction vestiaires de football.

Opérations de revitalisation du centre bourg : Opération façade, études pour espace santé, restructuration place de la Poste et salle polyvalente et restructuration bâtiment communal 12 place de la Fontaine.

Opérations de construction de deux logements gendarmerie en extension de la caserne et logements actuels.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 581 853,57 € En plus de l'autofinancement et des subventions, deux emprunts seront réalisés pour la construction des vestiaires de football et pour la construction des deux logements gendarmerie. Ce dernier sera couvert par la perception d'un loyer versé par l'Etat.

Budget annexe lotissement Magnin

La proposition de budget 2022 s'équilibre à :

En section de fonctionnement à 202 628,00 €
En section d'investissement à 224 638,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif principal et le budget annexe lotissement Magnin 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un conseiller municipal souhaite connaître la possibilité de versement de subventions à des artisans et commerçants. Une réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal.